

*La Maison-Dieu*, 151, 1982, 83-89  
Adrien NOCENT

## LA LITURGIE MONASTIQUE DES HEURES

(Note de lecture)

LA parution assez récente de *La Liturgie monastique des Heures* se présente comme un événement qu'un recul plus important nous permettra de mieux apprécier encore. Il dépasse, en effet, le cadre du monachisme et interpelle la vie liturgique de l'Eglise tout entière.

Il faut bien le reconnaître, la possibilité, cependant ouverte en principe, de réaliser une liturgie locale dans le respect d'une liturgie unique n'a guère trouvé jusqu'à présent de nombreuses réalisations dans un même continent, surtout pas dans un même pays, et moins encore dans une même région. Une liturgie dite locale ne l'est encore souvent que géographiquement mais elle l'est plus rarement « célébrativement », c'est-à-dire comme la manifestation authentique d'une communauté qui se caractérise dans sa célébration sans toutefois se célébrer elle-même. Comme la musique commence quand, la technique étant dépassée, le texte musical nous est objectivement révélé par le jeu personnel de l'artiste qui le crée tout en se révélant lui-même, ainsi une célébration authentique se réalise quand une liturgie, cependant unique, se trouve diversifiée dans une communauté qui la vit et s'y manifeste

telle qu'elle est. Unité fondamentale dans une diversité vitale, tel est l'idéal d'une célébration.

Pour comprendre cette qualité que *La Liturgie monastique des Heures* a voulu préserver et promouvoir en donnant aux monastères un instrument délicat, il est indispensable de rappeler la situation de l'Office monastique dans son histoire toute récente.

Jadis, les monastères bénédictins, comme les monastères cisterciens et trappistes, célébraient les Heures en exécutant partout dans le monde entier un *Breviarum monasticum* unique et obligatoire pour chaque monastère de chacun de ces « Ordres ». Si l'on veut bien se rendre compte de ce que, surtout chez les bénédictins, chaque monastère forme un tout bien spécifique, organisé selon la Règle mais adapté à un milieu concret, modelé par des circonstances historiques dont il n'est souvent pas opportun de se détacher, cette uniformité liturgique ne pouvait que créer une certaine artificialité pesante et un décalage souvent flagrant entre vie concrète et célébration. Souvent les nécessités de la vie contemporaine ou tel mode légitime de vie forçaient le monastère à bloquer ensemble des Heures évidemment faites pour correspondre à des moments différents de la journée. On en arrivait ainsi à une fausse fidélité à la Règle. Pour respecter l'ordonnance des offices et des psaumes telle que la prévoyait la Règle, on en arrivait à des situations paradoxales ; les trois « Petites Heures » bloquées ensemble perdaient leur caractère et formaient un office de six ou neuf psaumes... Les Vigiles liées aux Laudes prolongeaient en un même moment des temps de prière de caractère totalement différent, etc.

L'approfondissement d'une théologie de la liturgie, la libération d'un rubricisme fossilisant, un examen loyal et ouvert de la vie des monastères ont provoqué chez bon nombre de ceux-ci une nécessité urgente de revoir la manière dont la prière des Heures était célébrée. Il ne s'agissait pas de diminuer le temps consacré à la prière mais de rechercher pour celle-ci une qualité plus grande, une conformité plus exacte et plus vraie à la vie concrète du monastère.

Plus profondément encore la redécouverte du psaume

comme un poème très riche d'une théologie liée aux besoins sinueux de l'homme et de la communauté qui le chantent ne permettait plus de les exécuter les uns après les autres, sans choix et en les multipliant. Plus que le nombre des psaumes et des lectures, c'est la manière savoureuse de les chanter et de les écouter qui entrait en jeu.

En approfondissant le « phénomène » monastique et tout en respectant les spécifications légitimes, on s'est rendu mieux compte de ce que le monachisme, dépassant les circonstances historiques qui ont provoqué ses diversifications, ne peut se séparer de ce qu'il est fondamentalement : une réalisation des Actes des Apôtres. Il apparaît ainsi que le monachisme ne peut s'installer, même dans sa prière, dans un cercle fermé sans tenir compte de toute l'Eglise, comme si les moines étaient des « chrétiens autres ». Il apparaît encore que le monachisme ayant ce commun dénominateur de la vie évangélique des Actes devait revoir, sans les supprimer, les spécifications qui ont donné naissance à diverses lignes de vie, en amincissant certains cloisonnements devenus parfois assez factices. A cette ouverture à l'Eglise et tout en respectant les spécifications, on constate avec bonheur une ouverture toujours plus grande à un *Ordo monasticus*. Pour la première fois depuis des siècles, trois « Ordres » monastiques : la Confédération bénédictine, l'Ordre des Citeaux, celui des cisterciens-trappistes soussignent ensemble une liturgie monastiques des Heures. Ils le font en reconnaissant ce qui les unit aussi bien que ce qui les diversifie. Car c'est un phénomène qui vaut pour toute l'Eglise : plus on approfondit la théologie de l'Unam Sanctam et les exigences de son unité, plus on s'aperçoit qu'il serait aberrant de la confondre avec l'uniformité et plus s'accuse le sens très riche d'une légitime et vivante diversité. En même temps que se crée ou se recrée une certaine unité de l'*Ordo monasticus*, les Abbés, Chefs d'Ordres, en approuvant par leur signature l'usage de *La Liturgie monastique des Heures* n'en proposent cependant l'usage « qu'à ceux qui le désirent ».

Il faut le rappeler : les moines ont obtenu des Autorités compétentes une loi-cadre dont les structures doivent être respectées par tous les monastères, tandis qu'à l'intérieur

de cette loi subsiste une large possibilité d'adaptation qui permet à chaque monastère de donner à sa prière la physionomie propre qui convient à son genre de vie. Un ouvrage édité par les soins de la Confédération bénédictine, en 1977, le *Thesaurus Liturgiae Horarum Monasticae* présente un directoire qui expose le conditionnement général de toute célébration de l'Office et, après de brefs *Praenotanda*, vient le *Thesaurus* lui-même qui comprend un calendrier et la présentation de structures-types des Offices et enfin différents schémas.

Dans l'Eglise universelle, l'*Ordo monasticus* peut donc jouir, s'il le veut, d'un privilège unique et il lui est donné de réaliser ce qui devrait être la caractéristique vitale de toute liturgie : une loi-cadre, unique, et, à l'intérieur de ce cadre une sage liberté d'adaptation et de créativité. Mais ce privilège n'est pas sans contre-partie et une lourde responsabilité pèse ainsi sur l'Ordre monastique : il s'agit pour lui de prouver que ces dispositifs en sa faveur, non seulement n'ont pas appauvri les célébrations mais qu'elles les ont rendues plus authentiques et que la qualité de prière du monastère et des moines y a trouvé une source.

Il fallait rappeler tout cela et le fait lui-même de ce rappel constitue l'essentiel des qualités qu'il importe d'attribuer à *La Liturgie monastique des Heures*. On y trouve réalisée ce que certains pourraient considérer comme la quadrature du cercle. Il n'y s'agit pas d'un *Thesaurus* mais c'est un vrai livre de chœur, un livre de chœur qui n'impose pas en contraignant et laisse place à l'adaptation.

Le problème majeur était celui de la distribution du psautier. Comme on le sait, la Règle de saint Benoît le prévoit réparti sur une semaine. Par rapport aux usages contemporains de la Règle il s'agit là d'une révolution importante dont saint Benoît se rend compte : il est passé de la récitation parfois quotidienne du psautier à une récitation hebdomadaire à laquelle il tient. Il propose lui-même une distribution dont la tradition monastique a tenu compte à quelques exceptions près, comme le Bréviaire des Mauristes, comme celui de la Congrégation Hongroise. Cependant plusieurs psaumes étaient répétés

dans ces cursus. Les quatre schémas principaux présentés aujourd'hui aux monastères envisagent soit le cursus en huit jours mais aussi un cursus en quinze jours. Accrocs indéniables à la lettre de la Règle mais pas à son esprit. Nous nous trouvons aujourd'hui dans d'autres circonstances qu'à l'époque de saint Benoît et l'audace qu'il a montré jadis il la montrerait sans doute aujourd'hui encore ; et cette hypothèse s'appuie sur des présomptions solides : l'approfondissement des psaumes, mais aussi, venant s'ajouter chaque jour à l'Office et ignorée de saint Benoît, la Messe conventionnelle quotidienne.

*La Liturgie monastique des Heures* a jugé meilleur le choix du schéma B qui répartit le psautier sur une semaine. Elle se justifie : c'est le schéma le plus employé par les divers monastères ; il est possible de le modifier de diverses manières : le psautier en une semaine sans répétition de psaumes, le schéma B mais réparti en deux semaines, certains psaumes des Vigiles, des Laudes et des Vêpres étant omis une semaine sur deux, le même schéma avec allègement des Vigiles, le même schéma réparti sur deux semaines avec répétition des psaumes de Complies et le même schéma sans répétition des psaumes de Complies, le même schéma réparti sur deux semaines avec Vigiles intégrant les Complies. On le voit, malgré le choix du schéma B, de nombreuses possibilités restent ouvertes et il est toujours possible d'employer aussi les autres schémas prévus.

Mais il ne s'agissait pas de répartir les psaumes n'importe comment ; il fallait les utiliser en tenant compte de leur contenu et de leur coïncidence avec l'Heure à laquelle ils sont chantés. Pour rendre leur chant plus savoureux, il était intéressant de penser aux diverses manières de les exécuter : chœur contre chœur, avec refrain, psalmiste et chœur, etc. Des indications marginales rappellent ces possibilités. Pour certaines assemblées se pose aussi le problème de psaumes ou de versets difficiles et qui exigent pour leur compréhension une formation à la mentalité biblique ; tels sont les psaumes d'imprécations. Si la plupart des monastères ne désirent pas cette censure des psaumes, ils doivent parfois tenir compte de leurs hôtes ou de

groupes auxquels ils font partager leur prière. Par respect pour eux et sans toutefois laisser tomber ces psaumes difficiles, on les a utilisés surtout aux Heures auxquelles ces invités participent moins. La *Liturgia Horarum* romaine a laissé tomber plusieurs de ces versets ; en ce cas, ils ont été réintroduits en bas de page.

Pour les hymnes, la LMH donne le texte latin et offre plusieurs textes d'hymnes en langue française.

Quant aux antiennes, on en donne le texte latin et en regard un texte français qui n'en est pas cependant la traduction littérale. Pour les différents temps de l'année on trouve aussi des antiennes de rechange.

A part les lectures brèves, la LMH ne donne évidemment pas les lectures trop nombreuses et qui auraient exigé plusieurs volumes. Ce livre est avant tout un livre de chœur où les participants écoutent ce qui est proclamé.

A la fin des Laudes et des Vêpres on trouve une prière litanique différente pour deux semaines et aussi une oraison attachée à l'Heure. Reprenant une tradition monastique attestée par Cassien et d'autres mais pas évidente dans la règle de saint Benoît, on pourra utiliser après le psaume et un bref moment d'oraison silencieuse une prière psalmique.

Une hymne, un psaume sont faits pour être chantés. Très nettement la LMH est orientée vers le chant. Le texte des psaumes, remarquablement imprimé en caractères commodes, comporte des signes qui indiquent les appuis rythmiques.

Pour le chant latin les antiennes grégoriennes du psautier férial sont publiées sous forme de fiches par l'Abbaye de Solesmes pour correspondre à LMH. Pour tous les autres textes latins (Hymnes, antiennes, répons) qui ont une mélodie dans les anciens livres de chœur, on trouvera les références à ces livres. Pour le chant français un grand travail est en cours et déjà arrivé à un excellent résultat. Dès maintenant de nombreuses fiches de chant existent pour bon nombre d'hymnes et beaucoup de monastères ont déjà pourvu aux besoins de l'hymnaire. Pour le chant des psaumes en français un répertoire des antiennes se forme progressivement (Cf. *Le Chant des Heures* ; déjà paru :

fasc. I, Le Temps Ordinaire ; fasc. II : L'Avent). D'autre part, pour chaque psaume, une fiche d'antiennes latines avec les mélodies reprises de l'*Antiphonarium monasticum* et une psalmodie adaptée au texte français des psaumes permettra une « manière mixte » de célébrer l'Office, à la fois en latin, à la fois en langue française. Pour le chant des répons brefs, on peut se reporter au recueil : *Les répons brefs*, mis en musique par J. Berthier (Ed. musicales S.M.), ainsi qu'aux répons contenus dans le *Chant des Heures* (Avent).

Il eut été impossible de rassembler plus de qualités que n'en présente *La Liturgie Monastique des Heures*. Un simple regard sur son Introduction, VI, p. XL : *Mise en œuvre de l'office* prouvera le souci de rendre possible à l'intérieur même d'un cadre une adaptation variée. Ceci tranquilisera ceux qu'un ouvrage comme celui-ci pourrait inquiéter comme étant susceptible d'un retour discret à une certaine unification que l'on avait voulu éviter.

Non seulement les monastères mais aussi toute l'Eglise doivent montrer leur gratitude envers cet excellent travail, fruit d'une longue patience et d'une minutie à laquelle nous ne sommes plus guère habitués. Car ce livre peut dépasser son emploi dans les seuls monastères mais peut servir de guide très sûr pour la composition de liturgies pour tant d'autres groupements ! Auteurs et Editeurs peuvent légitimement être fiers d'un tel travail auquel il serait outrepassant de reprocher des vétilles qui ne pourraient en aucune façon l'atteindre dans son extrême qualité.

Adrien NOCENT  
Institut Pont. Lit. S. Anselme,  
Rome